



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Cabinet

Rouen, le 17 octobre 2019

Bureau de la Sécurité

Section ordre public

Tél. 02 32 76 55 15

Fax 02 32 76 50 86

Mél. pref-cabinet-ordrepublic@seine-maritime.gouv.fr

SIGNALÉ

Le préfet
de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les maires du département de la
Seine-Maritime

M. le président du conseil départemental de la Seine-Maritime

M. le président du conseil régional de Normandie

M. le président de la Métropole Rouen Normandie

M. le président de la communauté urbaine Le Havre Seine
Métropole

M. le président de la communauté d'agglomération de Dieppe
Maritime

*(en communication à Mme la sous-préfète du Havre et
M. le sous-préfet de Dieppe et aux polices municipales des
communes en disposant)*

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE - « Automne Hiver 2019 - Printemps 2020 »

P.J. : fiches de recommandations pratiques

L'objectif de cette nouvelle posture Vigipirate est de couvrir la période du **18 octobre 2019**, sauf évènement particulier, **jusqu'au 14 mai 2020**.

Sur décision du Premier ministre, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau **"sécurité renforcée - risque attentat"** conformément au nouveau plan Vigipirate du 1^{er} décembre 2016.

Dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, comme l'illustre l'attaque du jeudi 3 octobre à la Préfecture de Police, cette posture Vigipirate adapte le dispositif de sécurité nationale pour cette période.

A ce titre, je vous demande de bien vouloir porter une attention particulière à l'application des mesures suivantes :

◆ **Sécurité des sites touristiques et des grands rassemblements estivaux.** Une attention particulière sera notamment portée sur les fêtes religieuses (fêtes catholiques de la Toussaint, de l'Annonciation, des Rameaux et de Pâques, réveillon de Noël et du Jour de l'an et messe de Noël fête musulmane Al Mawlid, fêtes juives d'Hanouka, de Pessa'h et de Pourim et le ramadan,), culturelles (commémoration de l'Armistice de la première et de la seconde guerre mondiale, fête du travail), festives (marché de Noël, mardi gras, soldes d'hiver), caritatives (Téléthon), politiques (élection présidentielle algérienne, élections municipales) et sportives.

◆ **Renfort des échanges d'information entre les organisateurs et les services de l'État** : préalablement à l'organisation de tout événement, les responsables et initiateurs doivent impérativement prendre contact avec les forces de sécurité intérieure (notamment les référents sûreté départementaux) et les services préfectoraux.

◆ **Adapter les mesures de sécurité des lieux sujets à de fortes affluences** et à des pics de fréquentation durant les vacances scolaires (exemple : marché de Noël) qui devront bénéficier de moyens adaptés aux exigences de sécurité. Je vous incite à renforcer les dispositifs de protection passive (plots, barrières, etc.) sur les lieux (terrasses de restaurant à proximité de la voie publique par exemple) et les artères les plus fréquentées, en s'appuyant notamment sur l'expertise des référents sûreté de la direction départementale de la sécurité publique et du groupement de gendarmerie départementale (cf. fiche de recommandations VIGIPIRATE "*Se protéger contre les attaques au véhicule-bélier*").

◆ **Sécurité des bâtiments publics** et notamment des bureaux de vote pour les scrutins municipaux des 15 et 22 mars 2020 (en application de l'art. R. 49 du code électoral les présidents de bureau de vote sont responsables de la police à l'intérieur et à proximité des bureaux).

◆ **Protection des systèmes d'information** face au risque d'attaques cybernétiques : une attention particulière doit être portée face aux principaux modes d'action malveillants actuellement observés tels que les attaques par rançongiciels, les attaques indirectes et les vulnérabilités critiques (voir fiche pratique jointe).

◆ **Sécurité des sites religieux** : il convient également de maintenir une vigilance particulière aux abords des lieux de culte avec un effort sur la présence visible des forces de l'ordre, notamment lors des célébrations religieuses. La mise en œuvre de mesures de contrôle aux accès aux lieux de rassemblement liés aux festivités, en liaison avec les autorités religieuses locales, est recommandée.

◆ **Communiquer les mesures et les comportements à adopter en cas d'attaque terroriste** par le biais de l'affiche "*Réagir en cas d'attaque terroriste*" téléchargeable sur le site du gouvernement : <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste> qui doit être imprimée sur un format adapté au lieu et visible du public.

◆ **Sensibiliser le personnel aux bons comportements** à adopter en cas de situation suspecte, de menace d'attaque terroriste, de confinement ou d'évacuation selon les situations et de les informer sur la procédure de signalement des comportements suspects en vigueur dans votre établissement.

◆ **Une affichette** intitulée "*Les gestes d'urgence si quelqu'un a été blessé autour de vous*" délivre des messages simples et concis de premiers secours, en attendant l'arrivée des secours. Elle peut être téléchargée sur : <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>. Une version est également disponible en langue anglaise.

◆ **Affichage du logogramme du niveau d'alerte Vigipirate en vigueur** : "**Sécurité renforcée - risque attentat**" téléchargeable sur le site du gouvernement <http://www.gouvernement.fr/vigipirate>

◆ **Une plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE** est également à votre disposition à l'adresse suivante : www.vigipirate.gouv.fr.

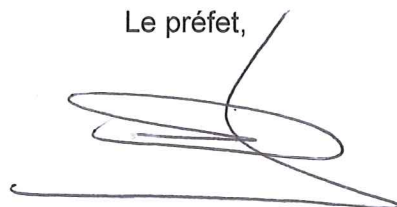
Pour parfaire la sécurité des lieux de rassemblement, le ministère de l'intérieur met à disposition **un guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique**

disponible sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime : <http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Defense/Securite-civile/Plan-Vigipirate2/Posture-Vigipirate-Ete-rentree-2019-securite-renforce-risque-attentat>

Je vous rappelle que tout établissement recevant du public est invité à définir des procédures simples d'alerte et de réaction en cas d'attaque terroriste auxquelles ses employés doivent être sensibilisés.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Le préfet,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pierre-André DURAND